

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
LE CHEF DE CABINET DU MINISTRE

BCIP/HLCT

<b>UNIVERSITÉ FRANCHE-COMTÉ</b>
26 FEV. 2007
Pour Attribution CC
Pour Information UFR SLHS SILA HESAVARIC (SLHS)
-----
-----
-----

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

20 FEV. 07 002393 CM

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 15 janvier dernier, vous avez appelé l'attention de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, ministre des Affaires étrangères, sur la demande de visa pour études formulée par Monsieur Joseph KOLLIE, ressortissant libérien.

Malgré un nouvel examen attentif de ce dossier dans le cadre de la réglementation en vigueur, il n'a malheureusement pas été possible de revenir sur la décision du Consulat général de France à Abidjan, l'intéressé ne remplissant pas les conditions requises pour l'obtention du visa sollicité.

En regrettant très sincèrement de ne pouvoir vous faire une réponse plus conforme à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christian ABRARD

Monsieur Claude CONDÉ  
Président de l'Université de Franche-Comté  
1, rue Claude Goudimel  
25030 BESANÇON Cedex